

...le rapport d'information

LA NOUVELLE POSTURE STRATÉGIQUE DU JAPON DANS L'INDOPACIFIQUE, QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LA FRANCE ?

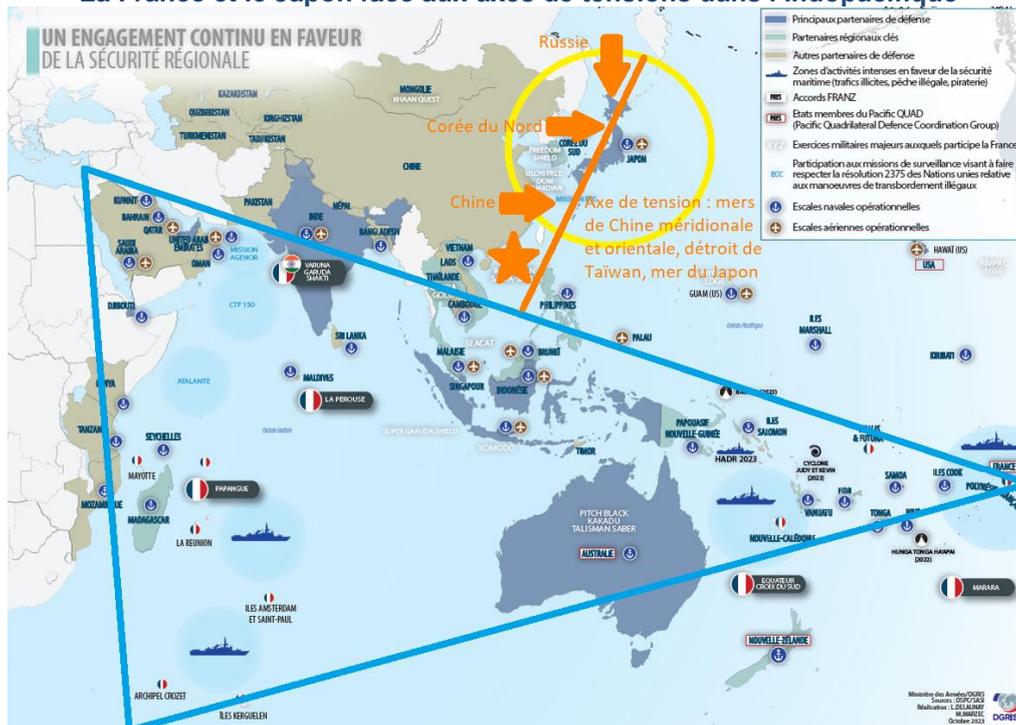
Rapport n° 48 (2024-2025) de Cédric Perrin, président, Catherine Dumas, Hugues Saury, Mickaël Vallet, Edouard Courtial et Ludovic Haye, rapporteurs.

La nouvelle posture de défense et d'alliance du Japon – pays à l'origine du concept d'Indopacifique libre et ouvert – vise à renforcer ses forces d'autodéfense, à développer une « capacité de contre-attaque » et à doubler le budget de la défense à l'horizon 2027. Adossé à son allié américain, l'archipel fait face sur son flanc Ouest à la **triple menace** chinoise, Nord-coréenne et russe, son extrémité Sud ne se trouvant qu'à une centaine de kilomètre de Taïwan. À ce titre, quel serait son attitude en cas de durcissement de la rivalité sino-américaine ?

Le Japon sort d'une année 2023 active sur la scène internationale (présidence du G7 et membre non permanent du conseil de sécurité des Nations unies) qui ouvre pour 2024 une phase d'approfondissement du « partenariat d'exception » franco-japonais dans le cadre d'une nouvelle feuille de route 2023-2027. Toutefois, malgré une **coopération de sécurité et de défense active**, celle-ci demeure encore limitée dans le domaine de l'armement du fait de la relation privilégiée du Japon avec les Etats-Unis.

La séquence d'alternance politique intervenue avec la nomination de nouveaux Premiers ministres dans les deux pays, Michel Barnier en France et Shigeru Ishiba au Japon, est l'occasion de formuler **18 préconisations** visant à **mieux articuler les stratégies indopacifiques respectives** et à **saisir de nouvelles opportunités d'influence pour la France**, nation de l'Indopacifique, dans un Pacifique Nord-Ouest géographiquement éloigné de ses points d'appui traditionnels.

La France et le Japon face aux axes de tensions dans l'Indopacifique



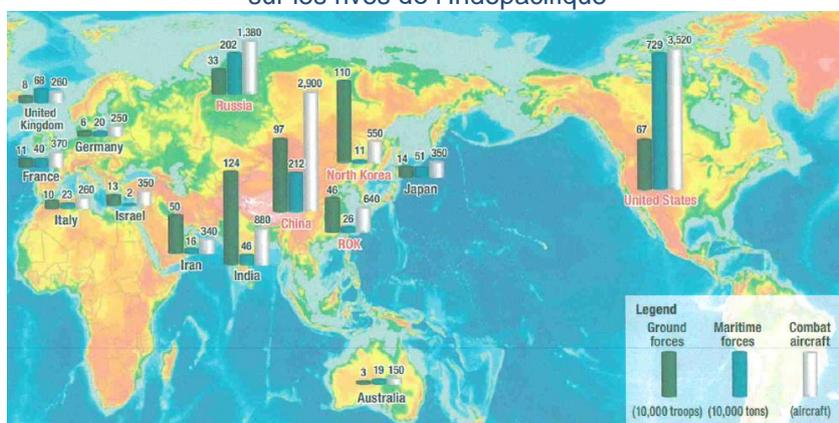
Source : carte DGRIS et annotations de la commission

1. LA STRATÉGIE FRANÇAISE FACE AUX NOUVEAUX AXES DE TENSION DANS L'INDOPACIFIQUE

A. UN NORD-OUEST DU PACIFIQUE LOIN DES ZONES DE PRÉSENCE FRANÇAISE, MAIS AU CŒUR DES RISQUES DE CONFRONTATIONS ENTRE PUISSANCES

Avec à l'échelle de la planète 60 % de la population, 50 % du fret maritime et 40 % du PIB, les rives de l'Indopacifique représentent le moteur du développement mondial, mais aussi un risque majeur de confrontation en présence de 5 des plus grandes armées du monde, dont toutes détiennent l'arme nucléaire et dont 3 d'entre elles perturbent l'ordre international : la Russie, la Corée du Nord et la Chine. Cette dernière procédant à des manœuvres hostiles en mer de Chine méridionale, Taïwan et au sud du Japon dans le cadre de ses revendications territoriales. Autre point d'attention majeur : le risque d'affrontement Chine-Philippines qui inquiète le plus les Japonais comme les Américains, lesquels ont conclu un accord d'installation de plusieurs bases. **Le Japon se retrouve ainsi au cœur de cet axe de tension.**

Concentration des capacités militaires mondiales sur les rives de l'Indopacifique



Revendications territoriales de la Chine



B. LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DE LA FRANCE DANS CETTE ZONE NE PEUT SE FAIRE SEULE ET SANS PARTENARIAT AVEC LE JAPON

Dans cette zone de tension, la Corée du Sud, le Japon et les Etats-Unis sont les partenaires de défense en capacité de fournir des points d'appui. En raison de la persistance prévisible du décalage entre l'ambition et la réalité des moyens de la France (constat du précédent rapport sur la stratégie française pour l'Indopacifique¹) il s'avère crucial dans cette période post AUKUS de **relancer un processus pragmatique de coopération** et de partenariat.

À cet égard, **l'intérêt du Japon pour la stratégie française est une opportunité à saisir.**

Constats :

- La présence traditionnelle de la France et de ses points d'appuis se trouvent dans un triangle allant du Moyen-Orient et des terres australes jusqu'à la Polynésie française ;
- La triple menace chinoise, Nord-coréenne et russe sur la façade ouest du Japon constitue un défi aux intérêts de la France sur un axe qui se trouve très éloigné au Nord des moyens français ;
- Dans cette zone de tension, la Corée du Sud, le Japon et les Etats-Unis sont les partenaires de défense en capacité de nous offrir des points d'appui.

Recommandations :

- Dans le prolongement du précédent rapport sur l'Indopacifique, élargir le cercle de la stratégie Indopacifique de la France vers le Pacifique Nord-Ouest ;
- Réitérer la recommandation visant la nomination de secrétaires d'État à vocation géographique pour assurer la représentation à haut niveau de la France ;
- Définir une position française spécifique sur la situation particulière de tension aux Philippines.

¹ Rapport n° 285 (2022-2023) présenté par MM. Cédric Perrin, Rachid Temal, Hugues Saury, Jacque Le Nay, André Gattolin, et Joël Guerriau.

2. STRATÉGIE INDOPACIFIQUE : LE JAPON À L'ORIGINE DU CONCEPT ET LA FRANCE PRÉCURSEUSE EN EUROPE SE RETROUVENT AUTOUR D'UN PARTENARIAT D'EXCEPTION

A. LA STRATÉGIE INITIÉE PAR LE JAPON POUR UN « INDOPACIFIQUE LIBRE ET OUVERT » CONVERGE EN PLUSIEURS POINTS AVEC LES INTÉRÊTS DE LA FRANCE

La paternité du concept d'« Indopacifique » est attribuée au Premier ministre Shinzo Abé qui en a prononcé le terme en 2007, lors d'une visite en Inde. Officiellement lancée en 2016 sous le terme de « *stratégie pour un Indopacifique libre et ouvert* », dans le but de concevoir une stratégie de défense contre son imposant voisin chinois, elle a été réaffirmée par son successeur, Fumio Kishida, en mars 2023 comme un « **nouveau plan pour un Indopacifique libre et ouvert** ». Celui-ci ouvre des voies de partenariats régionaux (ASEAN et QUAD) et bilatéraux, notamment avec l'UE et la France en tant que « pays du Pacifique ».

On note un apaisement de la relation avec la Corée du Sud, donnant lieu à un sommet trilatéral « historique » (Japon, Corée du Sud et États-Unis) pour un renforcement de la coopération militaire et du partage des données sur les tirs Nord-coréens avec un objectif de pérennisation.

Plus globalement, **le Japon est en phase avec les positions françaises** tant sur la situation en Ukraine qu'au Moyen-Orient, mais aussi en matière de lutte contre le réchauffement climatique, la liberté de navigation et la sécurisation des voies d'échanges maritimes.

B. UNE COOPÉRATION FRANCO-JAPONAISE QUI S'INSCRIT DANS UN PARTENARIAT D'EXCEPTION.

L'année 2023 s'est conclue sur le plan bilatéral par l'adoption d'une **feuille de route 2023-2027** franco-japonaise visant à prolonger le « **partenariat d'exception** » de 2013 par cinq nouveaux piliers : coopération indopacifique ; sécurité et défense ; économie et science ; gouvernance mondiale, culture et éducation.

Commission des affaires étrangères et de la défense du Conseil de la Diète



Base navale de Yokosuka, quartier général de la Force maritime d'autodéfense japonaise



Constats :

- Convergence des stratégies indopacifiques japonaise et française ;
- Adoption d'une feuille de route 2023-2027 dans le cadre du partenariat d'exception ;
- L'ouverture d'un bureau consulaire du Japon à Nouméa est à saluer.

Recommandations :

- Réaffirmer le caractère indissociable de la question sécuritaire en Europe et dans l'Indopacifique au prisme de la liberté de navigation et de sécurité des voies maritimes
- Développer des synergies en matière d'aide publique au développement en direction des pays du « Sud global » dans le Pacifique et en Afrique ;
- Envisager, à l'instar de l'océan indien, la présence en zone Pacifique d'une frégate en coordination avec un allié européen pour assurer la permanence à la mer.

3. NOUVELLE POSTURE DE DÉFENSE : LA VOLONTÉ DU JAPON DE PRENDRE UN RÔLE PLUS ACTIF POUR LA SÉCURITÉ RÉGIONALE

A. UNE DÉFENSE ADOSSÉE À L'ALLIÉ AMÉRICAIN...

Si les forces japonaises d'autodéfense (FJAD) disposent de moyens non négligeables (230 000 militaires, 225 avions de chasse, 500 chars et une cinquantaine de navires de première rang), leur doctrine d'emploi demeure limitée par la Constitution à un usage essentiellement territorial. Aussi, la défense de l'archipel repose-t-elle principalement sur l'efficacité opérationnelle de l'accord sur le statut des forces (SOFA) américaines au Japon (50 000 soldats), lesquelles, pour la seule 7^e flotte américaine visitée par la délégation, représentent entre 60 et 80 navires de combat dont 1 porte-avions et environ 250 aéronaves.

Composition de la 7^e flotte de la marine américaine



Source : US Navy (document non classifié)

À bord de l'USS Blue Ridge



B. ...MAIS UN CHANGEMENT DE CAP DU JAPON POUR DEVENIR UN ACTEUR MAJEUR DE LA SÉCURITÉ DE LA ZONE INDOPACIFIQUE

Devant la dégradation de la perception de son environnement sécuritaire, le Japon a adopté en décembre 2022 **trois nouvelles orientations** qui modifient sa posture constitutionnellement défensive en fixant trois objectifs :

- le **renforcement capacitaire** des forces d'autodéfense dont le renforcement de la marine ;
- le développement d'une « **capacité de contre-attaque** » (commande de missiles de croisière *Tomahawk*) ;
- le **doublé du budget de la défense** à l'horizon 2027.

Alors candidat, Shigeru Ishiba, ancien ministre de la défense, avait confirmé ces orientations tout en prônant un rôle plus « proactif » de son pays pour la stabilité de la région quitte à adopter une posture ferme de défense face à la Chine et à rouvrir des négociations pour une relation plus équilibrée avec les Etats-Unis, en diversifiant ses partenariats.

Constats :

- Pour la première fois, une frégate japonaise a emprunté le détroit de Taïwan et le nouveau Premier ministre avait évoqué, lors de sa campagne électorale, le déploiement de soldats sur l'île de Guam ainsi que l'idée d'un « Otan asiatique » pour contenir la Chine ;
- La France et le Japon ont officiellement ouvert en mai 2022 les négociations pour aboutir à un accord d'accès réciproque en matière de défense et ainsi donner un nouvel élan à la relation bilatérale de défense.

Recommandations :

- Promouvoir l'adoption par le Parlement du futur accord d'accès réciproque, dans le respect de la non application de la peine de mort aux ressortissants français ;
- Proposer une participation aux travaux du centre d'excellence spatiale de l'Otan, situé à Toulouse, en qualité de membre observateur ;
- Proposer une coopération renforcée dans les domaines de la cybersécurité et de la lutte contre les ingérences informationnelles.

4. UNE COOPÉRATION DE DÉFENSE PROMETTEUSE À INSCRIRE DANS LA DURÉE

Une montée en puissance de la coopération militaire opérationnelle bilatérale

Depuis 2023, les trois composantes de l'armée française (terre, air, mer) ont entamé un cycle de coopération bilatérale avec les FJAD qui s'est poursuivi en 2024 avec des opérations inédites :

- la mission *Pégase 2024* en partenariat avec l'Allemagne et l'Espagne, nations du programme SCAF dans le cadre de *Pacific skies* (juillet) ;
- l'escale et la relève d'équipage de la *Fremm Bretagne* à Yokosuka (août) ;
- l'exercice *Brunet-Takamori* conduit pour la première fois sur le sol japonais (septembre).

Ces exercices ont pour vocation à s'inscrire dans le temps long pour surmonter les différences de doctrine d'emploi et d'environnement juridique.

Opération Pégase 2024 comportant une escale valorisée au Japon en coopération avec l'Allemagne et l'Espagne (Pacific skies)



Accueil du Vice-Amiral ITO Hiroshi à Yokosuka



Escale et relève d'équipage de la *Fremm Bretagne* à Yokosuka



Exercice Brunet-Takamori



Sources : Ministère des armées et commission

Constats :

- en raison de leur vocation territoriale, les forces d'autodéfense japonaises ne sont pas structurées selon un modèle d'état-major interarmées et une doctrine d'armée d'emploi ;
- Les trois armées se sont engagées depuis 2023 dans la réalisation d'exercices franco-japonais annuels.

Recommandations :

- Pérenniser l'effort de coopération militaire sur la base d'un exercice majeur annuel pour les trois armées (terre, air, mer) ;
- Enrichir le volet opérationnel bilatéral par une dimension interarmées et des exercices de niveau état-major pour accompagner la montée en puissance des forces d'autodéfense ;
- Proposer la participation des officiers japonais aux cursus proposés par l'Académie de défense de l'École militaire (IHEDN, École de guerre, Centre des hautes études militaires, etc.).

5. UNE COOPÉRATION D'ARMEMENT ENCORE LIMITÉE QUI DOIT SE SAISIR DE NOUVELLES OPPORTUNITÉS

A. UNE INDUSTRIE DE L'ARMEMENT, CHASSE GARDÉE AMÉRICAINE...

L'industrie de l'armement japonaise reste centrée sur la coopération avec les Etats-Unis qu'il s'agisse de fourniture sur étagère ou de développement de la BITD nationale. Ainsi, toute une gamme d'équipements à effet majeur sont fabriqués sous licence américaine, notamment le *F-35* et les missiles *Patriot*, ces derniers étant réexportés vers les Etats-Unis pour compenser les batteries fournies à l'Ukraine. Les destroyers japonais de défense aérienne, eux-mêmes dérivés de la classe *Arleigh Burke* américaine, sont équipés du système américain *Aegis*.

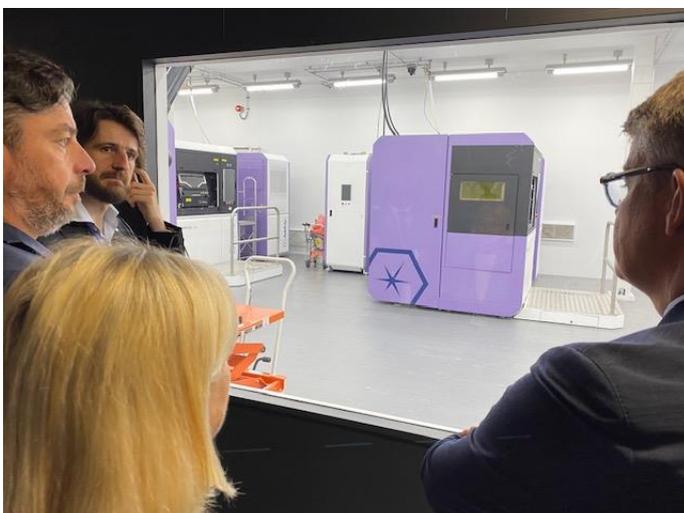
B. ... QUI S'OUVRE À CERTAINS ALLIÉS, NOTAMMENT BRITANNIQUE,...

Néanmoins, une coopération majeure entre le Japon et le Royaume-Uni s'est engagée autour du programme *Global Combat Air Programme* (GCAP, ex-Tempest), auquel participe également l'Italie.

C. ... ET DANS LAQUELLE LA FRANCE DOIT PAS S'INTERDIR DE TIRER SON ÉPINGLE DU JEU

Le taux de pénétration de la BITD française demeure faible sur un marché potentiellement important et complémentaire au niveau technologique. Les prises de commandes annuelles du Japon sont limitées (700 millions d'€ en cumul sur les 10 dernières années). Les principales collaborations industrielles ont porté sur les mortiers et les avions de surveillance maritime. L'agence d'armement japonaise (ATLA) poursuit avec la France une coopération en matière de drones sous-marins et de canons électromagnétiques. L'axe de coopération privilégié semble retenir des modèles de codéveloppement et de technologies duales, à l'instar de l'unité de production de pièces 3D de l'entreprise française Fives.

Unité d'impression métallique 3D de Fives



Pièces conventionnelle et 3D



Constats :

- La BITD japonaise s'approvisionne et travaille essentiellement sous licence américaine (*F-35*, *F-16*, missiles *Patriot*, etc.) ;
- hormis la fourniture de certains équipements par la France (*Falcon* des gardes côtes, équipements de sous-marins, composants) la coopération d'armement franco-japonaise demeure limitée ;
- Pourtant le Japon a rejoint le programme britannique et italien de chasseur du futur *GCAP* ;

Recommandations :

- Renforcer les coopérations dans les technologies duales ;
- Privilégier les démarches R&D et de coproduction, mais ne pas s'interdire de fournir des matériels (exemple de la surveillance maritime ou de l'équipement des sous-marins japonais) ;
- Assurer un suivi du projet anglo-japonais de chasseur du futur dans l'éventualité d'un rapprochement avec le projet européen *SCAF*.

6. INFLUENCE DE LA FRANCE : UN INVESTISSEMENT DIPLOMATIQUE ET POLITIQUE À RENFORCER

A. UNE STRATÉGIE EUROPÉENNE PLUS TARDIVE ET UNE DIVERSIFICATION DES PARTENARIATS DANS LAQUELLE LA FRANCE NE DOIT PAS SE DILUER

La France a été le premier pays en Europe à adopter une stratégie indopacifique en 2019. Elle a soutenu l'Union européenne à définir la sienne (complémentaire dans le domaine de l'aide au développement mais exclusive en matière de conclusion d'accords économiques) et a été rejointe tant par l'Allemagne ainsi que l'Italie. Ces deux derniers pays ont ainsi procédé en 2024 à des déploiements, importants mais ponctuels, (un détachement aérien pour le premier et un porte-aéronef pour le second) qui ont pu éclipser des missions françaises pourtant régulières (*Pégase 2024* et l'escale de la *Bretagne*). A cet égard, la délégation a pu constater que la participation française à des opérations européennes conjointes était tout simplement ignorée de certaines chancelleries. Ces opérations au long cours, qui représentent un engagement humain et financier important – dont la valeur de signalement stratégique n'est pas négligeable – justifieraient une **communication stratégique en amont des opérations** et au-delà d'un cercle d'initiés.

B. DES ATOUTS SUR LESQUELS S'APPUYER POUR ANCRER LE RÉCIT DE LA COOPÉRATION FRANCO-JAPONAISE DANS L'HISTOIRE

Il faut constater que le statut de la France comme puissance de l'Indopacifique, avec 1,5 million de résidents français et 90 % de sa zone économique exclusive, demeure largement ignoré en Asie. A la crise de confiance de l'affaire AUKUS doit succéder un effort de pédagogie et une politique d'influence envers tous les acteurs de la région.

La délégation a observé le soin tout particulier donné à la conservation et à l'entretien de la mémoire d'officiers français, par des stèles ou des musées, qui ont marqué l'histoire du Japon. Pour ce qui concerne le domaine de la défense, il appartient à la France de construire et promouvoir son propre récit sous peine que celui-ci soit ignoré voire déformé.

Le capitaine Jules Brunet dit le
« dernier samouraï »



Stèle de François Verny,
ingénieur naval, à Yokosuka



André Japy, pilote et pionnier
de la liaison Paris-Tokyo



Constats :

- Le statut de la France comme nation résidente du Pacifique est méconnu en Asie ;
- L'investissement politique français au Japon est moindre que celui de nos partenaires allemands, britanniques et italiens.

Recommandations :

- Affirmer systématiquement la légitimité de la France comme partenaire des États du Pacifique ;
- Renforcer l'action diplomatique de la France en direction des parlementaires et du monde politique japonais par des événements réguliers, à l'exemple britannique.
- Développer une stratégie d'influence active incluant une dimension de communication stratégique sur tous les événements de coopération de défense.

Réunie le mercredi 16 octobre 2024, la commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées a adopté les recommandations et autorisé la publication du rapport d'information de Cédric Perrin, président, Catherine Dumas, Hugues Saury, Mickaël Vallet, Edouard Courtial et Ludovic Haye, rapporteurs, sur la nouvelle posture stratégique du Japon dans l'Indopacifique, quelles opportunités pour la France ?

POUR EN SAVOIR +

- Consulter le rapport d'information n° 48 (2024-2025) du 16 octobre 2025 sur la nouvelle posture stratégique du Japon dans l'Indopacifique, quelles opportunités pour la France ? ([cliquer ici](#))
- Consulter le rapport d'information n° 285 (2022-2023) du 25 janvier 2023 sur la stratégie française pour l'Indopacifique : des ambitions à la réalité ([cliquer ici](#))
- Voir la vidéo de l'audition du 17 janvier 2024 de Céline Pajon, chercheuse, responsable des activités Japon et du centre Asie de l'IFRI, sur la nouvelle posture stratégique du Japon dans l'Indopacifique ([cliquer ici](#))
- Consulter le dossier en ligne « le contrôle en clair » ([cliquer ici](#))

Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées

<http://www.senat.fr/commission/etr/index.html>



Cédric PERRIN
Président de la commission
Sénateur du Territoire
de Belfort
(LR)



Catherine Dumas
Rapporteur
Sénatrice de Paris
(LR)



Hugues Saury
Rapporteur
Sénateur du Loiret'
(LR)



Mickaël Vallet
Sénateur de la Charente-Maritime
(SER)



Édouard Courtial
Sénateur de l'Oise
(UC)



Ludovic Haye
Sénateur du Haut-Rhin
(RDPI)